**Pourquoi tout le monde se préoccupe-t-il de l'OMS ?**

Meryl Nass, MD  
7. Novembre 2023

Au cours des deux dernières années, vous avez probablement entendu parler de la tentative de prise de pouvoir de l'OMS. Voici tout ce qu'il faut savoir pour comprendre la situation actuelle :

## Aperçu :

* La mise en place d'un **système mondial de biosécurité massif et coûteux** est en cours, prétendument pour améliorer notre préparation à de futures pandémies ou au terrorisme biologique. À cette fin, **deux documents** sont en cours d'élaboration par l'OMS : une vaste série d'amendements au Règlement Sanitaire International (2005) existant (RSI) et un projet de traité entièrement nouveau sur les pandémies.
* **Plusieurs noms ont été utilisés pour le nouveau traité** au fur et à mesure que de nouvelles versions sont produites, tels que : Traité sur les pandémies, CA de l'OMS, Texte du Bureau, Entente sur les pandémies et Accord sur les pandémies.
* Les négociations relatives à ces documents se déroulent en secret. La dernière version disponible des [amendements au RSI date du 6 février 2023.](https://apps.who.int/gb/wgihr/pdf_files/wgihr2/A_WGIHR2_7-en.pdf)
* Le dernier [projet de traité sur la pandémie date du 30 octobre 2023](https://apps.who.int/gb/inb/pdf_files/inb7/A_INB7_3-en.pdf).
* **Les amendements et le traité doivent être examinés** en vue de leur adoption lors de la 77ème Réunion Annuelle de l'Assemblée Mondiale de la Santé **en mai 2024**.
* L'avocat principal de l'OMS, Steven Solomon, a [annoncé](https://live.childrenshealthdefense.org/chd-tv/shows/good-morning-chd/whos-principal-legal-officer-tries-to-reinterpret-rules-pass-ihr-amendments-without-the-public-knowing-what-is-in-them/) qu'il avait élaboré un artifice juridique **pour éviter de rendre les projets d'amendements publics** avant janvier 2024, comme l'exige la Constitution de l'OMS.

## **Comment ces mesures seront-elles soumises au droit international ?**

* Un traité nécessite un vote des deux tiers des 194 États membres de l'Assemblée Mondiale de la Santé pour être adopté et n'est contraignant que pour les États qui l'ont ratifié ou accepté (articles 19 et 20 de la Constitution de l'OMS). Toutefois, il pourrait entrer en vigueur aux États-Unis par une simple signature, sans ratification par le Sénat. [Voir le rapport du CRS - (le Service de Recherche du Congrès) intitulé ["US proposals to Amend the International Health Regulations](https://sgp.fas.org/crs/row/IF12139.pdf)"].
* **Le RSI et ses amendements sont adoptés à la majorité simple** et deviennent contraignants pour **tous les** États membres de l'OMS, à moins qu'un État ne les rejette ou n'émette des réserves dans des délais prédéfinis (articles 21 et 22 de la Constitution de l'OMS ; Règle 72 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Mondiale de la Santé). Cependant, des amendements adoptés en 2022 n'ont jamais été soumis à un vote formel et ont été approuvés par consensus, à la suite de négociations opaques et secrètes.

## **Quels sont les problèmes spécifiques posés par les amendements proposés par l'OMS ?**

* L'article 3 des amendements proposés au RSI **supprime les** protections des droits de l'homme.
* L'article 43.4 proposé du RSI indique que **l'OMS pourrait interdire l'utilisation de certains médicaments** ou d'autres mesures pendant une pandémie, étant donné que ses "recommandations" seraient contraignantes.
* Les **responsabilités** des États dans les amendements apportés au RSI seront les suivantes :   
  + La mise en place d'une **surveillance biologique** étendue des micro-organismes et des personnes (article 5) ;
  + **La censure des "informations fausses et non fiables"** concernant les menaces pour la santé publique désignées par l'OMS (article 44.1(h)(nouveau)) ;
  + Le transfer, à l'OMS ou à des tiers, d'échantillons et de **données sur les séquences génétiques des "agents pathogènes capables de provoquer des pandémies** et des épidémies ou d'autres situations à haut risque", malgré les risques que cela comporte (article 44 #1(f) (nouveau)).

## **Quels sont les problèmes posés par la proposition de traité sur les pandémies ?**

Tous les projets de traité sur les pandémies produits jusqu'à présent reposent sur une série d'**hypothèses erronées**. Il s'agit notamment des points suivants :

* La Constitution de l'OMS stipule que "[l'OMS est l'autorité directrice et coordinatrice de l'action sanitaire internationale](https://apps.who.int/gb/bd/pdf_files/BD_49th-en.pdf#page=6)". Récemment, pour justifier son statut de Directeur Mondial de la Santé, l'OMS a hypocritement omis le mot "action" et a commencé de prétendre qu'elle **était déjà** "l'autorité directrice et coordinatrice de la santé internationale". **Or, elle ne l'est pas et ne l'a jamais été.** L'OMS a toujours été un organe consultatif, répondant aux demandes d'aide des États membres. Elle n'a jamais été un organe de direction ou de gouvernance ayant le pouvoir de gouverner les États membres.
* L'OMS prétend que les nations pourront conserver leur souveraineté nationale en adoptant et en appliquant des lois sanitaires, tout en étant tenues d'obéir aux directives de l'OMS en matière de santé. **Il s'agit d'une contradiction et d'une confusion : si l'OMS peut imposer ses décisions en matière de santé publique aux États membres, c'est elle, et non les États, qui aura la souveraineté en matière de santé.**
* Les coûts et les souffrances considérables engendrés par le COVID sont imputés au manque de préparation. Or, **les États-Unis dépensaient environ 10 milliards de dollars par an pour la préparation à la pandémie avant celle-ci**. Pourtant, lorsque la pandémie a frappé, nous avions peu de masques, de gants, de blouses, de médicaments, etc. Pourquoi s'attendre à ce qu'une autorité centrale de l'OMS, qui dépend d'intérêts particuliers pour 85 % de son financement, fasse mieux ?
* On prétend que le manque d'équité a conduit à ne pas partager les médicaments, les vaccins et les équipements de protection individuelle (EPI), sans tenir compte du fait qu'aucun pays ne disposait d'EPI ou de tests suffisants au début de la pandémie, et que **ce sont les pays qui ont suivi les recommandations de l'OMS et refusé de fournir des médicaments génériques** à leurs populations qui ont provoqué d'importantes pénuries de traitements.
* On prétend que les pandémies surviennent invariablement à l'interface entre l'animal et l'homme et qu'elles sont d'origine naturelle. **Ce n'est pas le cas du COVID ou de la variole du singe**, les deux dernières urgences de santé publique déclarées de portée internationale.
* On prétend que l'approche "Santé Unique" (One Health), vaguement définie, peut prévenir ou détecter les pandémies et améliorer leur gestion. Pourtant, la nature de cette stratégie n'est pas claire et **il n'existe aucune preuve permettant d'affirmer** que l'approche "Santé Unique" offre un quelconque avantage en matière de santé publique.
* On prétend que l'augmentation de l'identification et de l'étude d'"agents **pathogènes pandémiques potentiels**" se fera en toute sécurité et produira des produits pandémiques utiles, alors que ce n'est pas le cas. Le [programme Select Agent](https://www.selectagents.gov/) du CDC reçoit chaque année 200 rapports d'accidents, de pertes ou de vols d'agents pathogènes pandémiques potentiels dans des laboratoires à haut niveau de confinement aux États-Unis : 4 rapports (et 4 pandémies potentielles) par semaine ! Et il ne s'agit que des États-Unis.

**Pour en savoir plus :**

(en anglais)

[Le projet de traité de l'OMS va accroître les pandémies d'origine humaine](https://doortofreedom.org/2023/09/03/the-whos-proposed-treaty-will-increase-man-made-pandemics/), par Meryl Nass M.D.

[Que peuvent faire les pays dès maintenant pour ralentir l'OMS ?](https://doortofreedom.org/wp-content/uploads/2023/10/What-countries-can-do-Right-Now-to-slow-down-the-WHO.pdf) (Téléchargement PDF)

[Recueil des projets d'amendement au RSI](https://doortofreedom.org/2023/07/14/ihr-compendium/)

[Recueil des projets de traité sur les pandémies](https://doortofreedom.org/2023/07/14/pandemic-treaty-compendium/)